

Doc 19. PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE PC 56

PC 56 : ORGANISATION DES COMPETITIONS JEUNES

I. STRUCTURE

.../...

Organisation de la compétition.

1. Le championnat régional : Juniors et Cadets (Garçons), cadettes (Filles) et minimes (Garçons et Filles) et pupilles (Garçons et Filles)

- a) Les équipes participant à une compétition dans une catégorie du championnat régional de jeunes se disputent le titre de Champion de l'AWBB de cette catégorie.
- b) Le Département Championnat veille à la bonne organisation de ces compétitions régionales et en établit le calendrier.

Il forme les séries et le Département Arbitrage convoque les arbitres pour ces rencontres

Les provinces sont chargées, sauf indication contraire du département arbitrage, de désigner les arbitres pour les rencontres de jeunes régionaux.

Les comités provinciaux devront accorder une priorité absolue à la désignation des rencontres de jeunes régionaux.

Les arbitres nationaux et régionaux disponibles ont la priorité pour la désignation des rencontres régionales jeunes.

- c) Toutes les rencontres de ces catégories se déroulent en salle.
 - d) Le jour et l'heure de ces rencontres sont laissés à la convenance des clubs visités pour autant que leurs choix respectent les autres dispositions statutaires.
 - e) ~~Les rencontres sont dirigées par au moins un (1) arbitre régional.~~
- ⇒ A la fin du championnat un tour final est disputé entre les vainqueurs respectifs de chaque série. Ils se disputent dans une finale le titre de Champion régional.

II. Motivation

Respectée à la lettre, la disposition de l'article PC 56 B. e risque fort de mettre à mal la compétition des jeunes régionaux. En effet, le nombre d'arbitres régionaux est insuffisant pour couvrir le nombre croissant de rencontres régionales.

Bien que la proposition de modification statutaire ait été rejetée en mars 2013, le conseil d'administration souhaite ré-attirer l'attention de l'assemblée générale sur la question.